



Micro fissure du sol au plafond

Par **pierro**, le **09/06/2009** à **10:11**

Bonjour,

J'ai emmenagé dans mon appartement neuf (livré en juin 2008)

Il y a de ça environ 1 mois, par hasard, j'ai constaté une micro fissure (+ de 2 metres, du sol au plafond) qui s'écarte a vu d'oeil.

Puis je me retourner contre le maitre d'ouvrage auprès d'un tribunal afin de réclamer un dédommagement pour préjudice moral, malfaçon, perte financière à la revente de cet appartement si la garantie biennale n'est pas envisageable par l'expert.!!!????

merci pour votre réponse.

Par **aubagnais**, le **15/06/2009** à **17:36**

bonjour, je pense que vous avez dépassé le cadre de la garantie de parfait achèvement qui est d'une année, vous devez donc faire une déclaration de sinistre à la société d'assurance qui doit mentionnée dans le fascicule "le guide du propriétaire" qui vous à été remis obligatoirement le jour de la remise des clés, et ceci en A.R précisant bien votre problème .